

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-162

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kevin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2022-162

Economie sociale et solidaire (ESS) - Global social economy forum (GSEF), le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire - Financement de fonctionnement et adhésion de Bordeaux Métropole à l'association Global social economy forum (GSEF) en 2022 - Cotisation - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation du Global social economy forum (GSEF)

Le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) est une association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable.

Le GSEF promeut diverses formes de l'ESS y compris les entreprises sociales, les coopératives, les fondations, les mutuelles, et les groupes d'entraide qui placent l'individu avant les profits.

Elle considère que les changements systémiques commencent d'abord au niveau local, sur la base d'un partenariat entre la société civile et les secteurs public et privé.

C'est la raison pour laquelle le GSEF est coprésidé par un gouvernement local (représenté par le maire de la ville présidente) et par un représentant de réseaux de la société civile. En 2021, GSEF regroupe 75 membres en provenance de 36 pays sur les cinq continents, dont 26 gouvernements locaux et 35 réseaux de l'ESS.

Il se compose de 3 entités :

- l'Assemblée générale du GSEF, composée de membres élus des collectivités publiques engagées dans l'ESS, des réseaux de l'ESS et des entreprises de l'ESS,
- le Comité directeur, composé de la présidence du GSEF par la ville hôte du GSEF, d'une coprésidence par un réseau qualifié de l'ESS et de vice-présidences continentales (Europe, Amérique du nord, Amérique du sud, Afrique).
- le Secrétariat permanent du GSEF, composé de l'équipe permanente de gestion du GSEF.

Le GSEF organise des programmes de renforcement des capacités et des formations sur l'ESS à destination des élus et techniciens des gouvernements locaux dans le monde, de nombreuses sessions d'échanges de connaissances sur l'ESS, des programmes de recherches thématiques avec de grandes organisations internationales (Organisation des nations unies (ONU), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), etc.), des animations de réseaux ESS à l'international, des plaidoyers internationaux en faveur de la place de l'ESS dans l'économie.

Mais plus encore, elle organise de façon bisannuelle les forums mondiaux de l'économie sociale, qui sont les événements phares de l'organisation et rassemblent la communauté internationale de l'ESS. Ainsi un Forum mondial organisé par le GSEF s'est tenu en 2016 à Montréal au Québec, en 2018 à Bilbao en Espagne, en octobre 2021 à Mexico au Mexique.

Plan d'actions 2022 de l'association GSEF

1. Réorganisation du GSEF

-Les recrutements :

- o recrutement du secrétaire général du GSEF, poste pivot pour la continuité des missions du réseau international de l'ESS,
- o publication des autres fiches de poste (Chef d'équipe opérationnelle et chargé de mission GSEF) d'ici la fin de l'année 2022,
- o calibrage des besoins à la fin du premier semestre 2022 avec le secrétaire général recruté (besoins de ressources humaines en stage/alternance, projets de recherche CIFRE, besoins spécifiques, etc.),

-Le transfert formel de l'association :

- o fin de l'association GSEF en Corée du sud et passage de relai à l'association GSEF en France,
- o transferts des conventions diverses et variées de Séoul à Bordeaux.

-Le transfert des fonds du GSEF Séoul avant la dissolution de l'association coréenne, qui interviendrait en juin 2022.

-Une relance des adhésions dans la 1ere moitié de l'année 2022.

2. Un travail de fond à réaliser sur l'utilité du réseau et sa vision politique

L'objectif est de parvenir à trouver un équilibre entre une vision très politique de l'ESS, et des visions plus libérales, selon les pays concernés. Aussi, il faut prendre en compte la nécessité de réfléchir en termes de Nord/Sud au sein du réseau, et faire dialoguer des pratiques ESS instituées avec des pratiques ESS informelles.

Ce travail sera nécessaire dans la représentation dans les institutions internationales, ainsi que dans la coalition internationale autour de l'ESS (ICSSE (International Conference on Software and Services Engineering)), où est présente le GSEF aux côtés d'autres réseaux comme l'Alliance coopérative internationale, ESS Forum international, le Chantier de l'ESS, l'AIM Healthcare services et la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance.

Le GSEF doit aussi réfléchir à la manière de bien impliquer les acteurs du territoire dans le réseau de manière à ce qu'ils y trouvent aussi un intérêt. Dans le cadre de discussions avec la Chambre régionale de l'ESS de Nouvelle Aquitaine notamment, il sera pertinent d'organiser un temps de travail, un séminaire avec des acteurs locaux pour travailler ce sujet de l'implication.

3. Le positionnement du GSEF comme réseau de gouvernements locaux et d'acteurs

La première étape, dès le 1^{er} semestre 2022 si possible, semble être l'envoi d'une enquête auprès des adhérents mais aussi auprès de ceux qui ont été adhérents depuis trois ans et ne le seraient plus.

L'objet de ce questionnaire sera :

1. préciser les attentes des adhérents vis-à-vis du GSEF,
2. les interroger sur ce que le réseau leur apporte aujourd'hui, et ce qu'il pourrait leur apporter concrètement demain,
3. les questionner sur les sujets qui les intéressent dans l'ESS (dimension économique, écologique, citoyenne, démocratique, etc.),
4. les questionner sur les actualités réglementaires de l'ESS dans leur pays,
5. les questionner sur leurs sujets d'actualités (non réglementaires) de l'ESS dans leur pays,
6. leur proposer de travailler sur des thématiques en particulier (via une liste qu'ils pourraient compléter, par exemple : démocratie, citoyenneté économique, les communs, déchets et économie circulaire, ruralité, alimentation, jeunesse, etc.).

En outre, une mission pourra être réalisée en 2022 pour identifier les différents types d'adhérents dans le GSEF et leur organisation, en ciblant en particulier les réseaux de collectivités organisés différemment selon les pays. Cela permettra ensuite, dans les pays où

l'ESS est très présente, de proposer un accompagnement aux collectivités pour créer un tel réseau localement. Pour ce faire, l'appui en France du Réseau des territoires pour une économie sociale (RTES) pourra être activé, afin de constituer sur cet axe de travail une réelle plus-value pour le GSEF.

L'objectif sera aussi de donner davantage de place aux vice-présidences continentales afin qu'elles prennent la place qui est la leur sur leur continent, qu'elles puissent éventuellement organiser des séminaires, des rencontres internationales, des événements ESS, avec l'appui du GSEF.

Enfin, il s'agira aussi de développer un observatoire de l'ESS et des bonnes pratiques à l'échelle internationale. Cela permettra de faire dialoguer les pays et d'avoir un retour concret pour les acteurs locaux.

4. Le positionnement politique du GSEF

A court-terme, il sera indispensable de travailler sur une déclaration politique du GSEF, avec une idée d'alliance entre les gouvernements locaux et l'ESS autour de certaines thématiques spécifiques et aussi de principes philosophiques de l'ESS.

Cet outil, à coconstruire, notamment sur la base de l'enquête évoquée précédemment, permettra de mieux définir la vision politique que peut porter le GSEF sur l'ESS, mais surtout du lien entre ESS et gouvernements locaux.

Cette déclaration pourrait aussi permettre de définir les sujets prioritaires que le GSEF souhaite traiter, en lien avec les Objectifs du développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU), et avec les problématiques des adhérents du réseau autour de sujets communs aux gouvernements locaux et aux acteurs de l'ESS.

Cette dimension politique du GSEF ne doit pas omettre la nécessité de poursuivre le rapprochement entre les différents réseaux internationaux de l'ESS, travail déjà lancé avec la constitution de la Coalition internationale autour de l'économie sociale et solidaire (ICSSEE).

Financement de fonctionnement à l'association GSEF en 2022

Depuis 2014, la ville de Séoul en Corée du sud a la présidence du GSEF en coprésidence avec le réseau ESS sud-coréen, et accueille de ce fait le Secrétariat permanent du GSEF.

De récents changements dans la stratégie de la ville de Séoul et le gouvernement métropolitain de Séoul ont fait que la Ville a annoncé qu'elle quittait la présidence, ce qui a ouvert en septembre 2021 un appel à candidatures pour désigner une nouvelle ville présidente, et de nouvelles vice-présidences continentales.

Bordeaux Métropole, en compagnie de Bordeaux, du département de la Gironde et de la région Nouvelle Aquitaine, ont profité de leur cadre de coopération commun sur l'ESS (convention de coopération 2021-2026 des 4 collectivités sur l'ESS), pour positionner la candidature de Bordeaux comme nouvelle présidente du GSEF, et comme ville d'accueil du Secrétariat permanent.

Lors de l'assemblée générale du GSEF le 5 octobre 2021, Bordeaux a été élue Ville-présidente du GSEF, avec une suppléance assurée par Bordeaux Métropole. Elle doit aujourd'hui assurer cette continuité de présidence avec la nouvelle structure du GSEF en France.

Aussi, en février 2022, l'association GSEF a été créée pour être le nouveau véhicule juridique en droit français du réseau international de l'ESS qu'incarne historiquement GSEF.

Cette association, du même nom que celle en exercice à Séoul précédemment, est présidée par le Maire de Bordeaux, avec une suppléance et un rôle dans la gouvernance du Président de Bordeaux Métropole, suite à l'autorisation du Conseil métropolitain lors de la session du 28 janvier 2022 pour qu'il puisse créer l'association, faire partie de la gouvernance et signer en cas d'exercice de sa suppléance les actes afférant à cette association.

Bordeaux Métropole, Bordeaux, la région Nouvelle Aquitaine et le département de la Gironde ont convenu d'être les financeurs de l'émergence du GSEF en France, une fois l'association créée en droit français.

La région Nouvelle Aquitaine propose de financer 80 000 € en 2022 au bénéfice de l'association GSEF, le Département de la Gironde et la Ville de Bordeaux se sont engagés sur 50 000 € chacune en 2022.

Bordeaux Métropole propose de financer 80 000 € en 2022 en complément des 3 autres collectivités.

Ces financements publics concomitants sont fléchés pour le fonctionnement de l'association GSEF et le recrutement de la nouvelle équipe opérationnelle du réseau, composée d'un Secrétaire général, d'un Chef de mission et d'un Chargé de mission. L'objectif est que le nouveau GSEF à Bordeaux puisse être opérationnel dès ce mois-ci.

Budget de fonctionnement prévisionnel de l'association GSEF en 2022

Charges	En €	Recettes	En €	%
Assemblées générales et direction (organisation)		Subventions d'exploitation		
Organisation des dialogues politiques	30 754	Région	80000	18,60%
Communication et publications	54 591	Département	50000	11,60%
Projets de recherche	29 116	Bordeaux Métropole	80000	18,60%
Programme de renforcement des capacités des élus et techniciens membres	43 674	Ville de Bordeaux	50000	11,60%
Promotion des projets de coopération	12 767	Autres subventions	100000	23,30%
Ressources humaines	14 558	Cotisations des membres	70000	16,30%
Rémunérations	98 333	-	-	-
Cotisations sociales	40 907	-	-	-
Fonctionnement et administration	105 300	-	-	-
Total (en €)	430 000	Total (en €)	430 000	

Adhésion de Bordeaux Métropole à l'association GSEF en 2022

En complément du financement annuel de fonctionnement et en préalable du projet de gouvernance conformément aux statuts actuels du GSEF, les 4 collectivités précitées ont convenu d'adhérer chacune au GSEF en 2022, afin d'être d'ores et déjà engagées dans l'organisation et être forces de proposition pour une gouvernance plus démocratique, et pour des thématiques nouvelles à défricher en lien avec l'ESS sur l'échelle de la mandature.

Pour ce faire, le GSEF sollicite une cotisation d'adhésion de Bordeaux Métropole en 2022 d'un montant de 3 535 € (4 000 dollars US), au taux de change en cours et en conformité avec les dispositions du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association GSEF sur les membres de droit et leur cotisation annuelle.

Dans l'attente de l'officialisation de cette association par la préfecture de la Gironde et son existence juridique reconnue, il vous est proposé de valider le principe de financer l'association GSEF pour son plan d'actions 2022 avec le montant de 80 000 € correspondant, et de valider le principe de l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'association GSEF au titre de l'année 2022, avec le montant correspondant de 3 535 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération numéro 2022-54 du Conseil métropolitain du 28 janvier 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole

bordelaise, l'accueil du réseau international de l'ESS qu'incarne le Global social economy forum, comme outil de valorisation des acteurs locaux autant que des collectivités dans l'ESS,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à approuver, par arrêté, l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'association GSEF pour 2022, sous réserve de l'officialisation de la création de cette association par la Préfecture de la Gironde et son existence juridique effective,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à approuver, par arrêté, le versement par Bordeaux Métropole à l'association GSEF du montant correspondant à l'appel à cotisations de l'année 2022 fixé à 3 535 euros, et à signer la convention y afférente, dès l'officialisation de la création de cette association par la Préfecture de la Gironde et de son existence juridique effective.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au versement de la cotisation pour l'année 2022 sur le budget 2022, au chapitre 011, article 6281, fonction 61,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à approuver, par arrêté, le versement par Bordeaux Métropole à l'association GSEF du montant correspondant au soutien à l'émergence et au fonctionnement du réseau GSEF pour l'année 2022, et à signer la convention y afférente, soit 80 000 euros, dès l'officialisation de la création de cette association par la préfecture de la Gironde et de son existence juridique effective,

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget 2022, au chapitre 011, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER